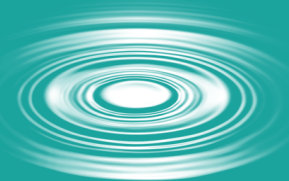


El Anzuelo

LETTRE D'INFORMATION SUR LA PÊCHE ET L'ENVIRONNEMENT



VOL 4 • 1999 • ISSN 1464-

COMPTES RENDUS DE LA SITUATION



La carangue (*Pseudocaranx dentex*): l'une des nombreuses espèces de poissons qui habitent les mers situées autour des îles Canaries.

J. González J., C. Hernández G., P. Marrero G. and E. Rapp B., *Peces de Canarias - Guía Submarina*, Francisco Lemus Editor, Tenerife

Clare Coffey
Rédactrice en chef, IPEE Londres

Nous avons le plaisir de vous présenter la quatrième édition de *El Anzuelo*. Cette publication est également la dernière de cette série, mais nous espérons que son financement pourra être maintenu, afin que *El Anzuelo* soit publié tout au moins pendant les deux prochaines années, jusqu'au réexamen de la Politique commune de pêche (PCP), en 2002. Vos réponses favorables à notre lettre d'information sont une source d'encouragement. Vos commentaires et suggestions sont toujours les bienvenus.

Depuis son lancement en 1998, nous avons eu la chance de pouvoir signaler un nombre croissant d'initiatives et de développements européens, nationaux et locaux en faveur d'une pêche durable. Nous citerons, entre autres, la Stratégie de la CE en 1998 pour la biodiversité, qui préconise l'adoption d'un plan de pêche, l'application de la 'Méthode de précaution' permettent d'établir les quotas annuels de pêche, et la réforme du principal forum consultatif pour la PCP - le Comité consultatif pour la pêche - qui devra comprendre des organismes de l'environnement et du développement.

La quatrième édition de *El Anzuelo*, fait état de nouveautés intéressantes concernant la politique, en particulier le fait que les pêcheries figurent, à présent, sur la liste des secteurs à traiter dans le cadre du processus de haut niveau dit de Cardiff qui consiste à intégrer les aspects environnementaux dans d'autres domaines de politique. Nous comptons sur la Présidence portugaise du Conseil, au cours du premier semestre de l'an 2000, pour s'assurer que cette question reçoive l'attention nécessaire.

Pour répondre partiellement à ce programme d'intégration, la Commission a finalement publié

sa Communication sur les pêches de capture et la protection de la faune et flore dans le milieu marin. Le fait que ce document ait été produit plus de quatre ans après le commencement des travaux, montre que le débat sur l'environnement est plus généralement accepté. Nous espérons qu'une action concrète s'en suivra.

L'un des plus grands défis auxquels font face le nouveau Parlement européen et le nouveau Commissaire pour la pêche, Franz Fischler, est sans doute celui de maintenir l'enthousiasme exprimé dans ces divers domaines. Lorsque le Parlement l'a questionné sur ce point, Fischler a relevé que l'intégration environnementale était une question de priorité. Comme Brigitte Langenhagen, députée européenne, le fait remarquer en page 2 plusieurs rencontres spécifiques offriront la possibilité de chercher à obtenir des améliorations, entre autres, la prochaine Conférence intergouvernementale au cours de laquelle le Traité de l'UE sera modifié.

Pendant que la CE débat la manière de parvenir à une pêche durable, des progrès réels sont déjà visibles à la base. De nouvelles alliances se créent entre les groupes environnementaux et les pêcheurs riverains, qui tiennent à ce que la pêche traditionnelle, qui n'affecte l'environnement que faiblement, se poursuive au 21^{ème} siècle. Une méthode d'approche tout à fait innovatrice est mise en oeuvre dans les îles Canaries, où, comme le souligne l'article principal, le financement de la CE sert à concevoir et mettre en oeuvre une pêche durable.

Il va sans dire que bien d'autres développements et initiatives ne sont pas signalés. Grâce à votre soutien et vos contributions continues, j'espère, tout au moins, que quelques uns d'entre eux pourront être publiés dans les prochaines éditions de *El Anzuelo*.

DANS CE NUMERO

2•3

Le point sur 2002

4•5•6

Zoom sur les motivations

7•8•9

La scène européenne

9

Aides communautaires

10

Lettres

Rédactrice en chef: Clare Coffey de l'IPEE à Londres; assistante à la rédaction: Eloise Todd; maquette: Clifford Singer, édition. Cette lettre d'information bénéficie du soutien financier de la Esmée Fairbairn Charitable Trust et de la DG XI (Environnement) de la Commission des Communautés européennes.

Contributions: Juan-Carlos Barros (Abogado), Spyros Kouvelis (Alcyon Institute), Orjan Bondestam (Représentant finlandais permanent auprès de l'UE), Giorgos Payiatis (WWF Grèce), Brigitte Langenhagen (députée européenne) et Michael Hager (assistant auprès de Brigitte Langenhagen).



IPEE Londres

Quelques impressions premières du secteur

L'élaboration des points de vue à propos de la révision de la PCP se poursuit et plusieurs organismes non gouvernementaux étudient actuellement les aspects qui devront être réformés en priorité. L'opinion du principal forum consultatif du secteur, le Comité consultatif pour la pêche et l'aquaculture (CCP) figure parmi les plus récentes qui ont été dévoilées. Le rapport du comité, publié en juin, nous offre un aperçu des domaines d'entente et de désaccord probables, à mesure que la révision de la politique avance.

Le « Rapport sur la révision de la PCP en 2002 » du CCP présente « l'état de réflexion » du Groupe de travail surnommé « ad hoc 2002 ». Ce document de 25 pages couvre des sujets très divers qui traitent des points « centraux » de conservation associés à la Règle 3760/92, et de questions plus larges comme celle d'une politique structurelle et de marché.

Plusieurs points du rapport sont mis en exergue ci-après:

- *Gestion des ressources intérieures et extérieures* – l'objectif doit être de parvenir à une exploitation durable à long terme. La 'Méthode de précaution' doit être approfondie et utilisée avec précaution, car elle pourrait servir à interdire toutes les pêches, si elle était appliquée à la lettre. L'objectif à long terme doit être de parvenir à un 'Approvisionnement alimentaire optimal tiré des

ressources'. Le principe de la biodiversité est accepté, mais il faut obtenir un équilibre entre les besoins de l'environnement et ceux du secteur de la pêche.

- *Mesures techniques de conservation* – elles sont essentielles, mais il est trop ambitieux de concevoir des normes communes applicables à toutes les espèces et toutes les zones de la CE. Les délégations britanniques et danoises de Europêche ont demandé que la PCP contienne des incitations positives, afin de récompenser les pêcheurs qui pêchent « de manière plus responsable ».
- *Restriction à 12 milles marins* – les délégations soutiennent à l'unanimité le maintien des restrictions actuelles d'accès aux eaux côtières à 6 et 12 milles marins. Certaines, notamment l'Irlande, désirent toutefois que ces limites soient portées à plus de 12 milles.
- *Aspects environnementaux/écologiques* – le groupe accepte et respecte l'inclusion des aspects environnementaux dans la PCP. Il souligne, toutefois, les risques potentiels que certaines espèces comme les cormorans et les phoques peuvent causer aux moyens d'existence des pêcheurs. Le groupe demande donc que des mesures de gestion soient prises pour les oiseaux de mer et les mammifères marins qui mettent en danger les réserves ichtyologiques.
- *Certificat/labellisation/qualité* – un autre débat sur ces sujets serait souhaitable, en particulier sur les initiatives concernant la qualité. Les règles internationales fournissent la base appropriée pour ces initiatives qui doivent être entreprises volontairement. Le document de travail de la Commission portant sur l'éco-labelling est mentionné.
- *Durabilité de la production alimentaire dans le secteur de l'aquaculture* – elle devra répondre aux demandes publiques pour un environnement durable, en évaluant peut-être les interactions environnementales et en élaborant des critères de durabilité mesurables.

Dans le rapport, il est requis d'envisager une plus grande permanence du groupe de travail, afin de permettre aux délibérations de se poursuivre à l'avenir. Si ceci est accepté, tout membre du CCP pour « l'environnement et le développement » aurait ainsi la possibilité, dès le début, de consolider le rapport en le rapprochant davantage des objectifs de développement durable.

Pour obtenir un exemplaire du rapport, veuillez contacter: Chiara Gariazzo, Unité pour la communication and l'information, DG XIV (Pêches) Commission des communautés européennes; tél: + 32 2 299 9255; fax: + 32 2 299 3040; email: chiara.gariazzo@dg14.ccc.be

● LE NOUVEAU COMMISSAIRE ENONCE DANS LEUR ENSEMBLE LES PRIORITES POUR 2002

En septembre, le nouveau Commissaire à la pêche, M. Franz Fischler, a été interrogé par les membres du Parlement européen qui tentaient d'évaluer s'il pouvait remplir ce poste. Dans ses réponses aux députés européens, Fischler a énoncé dans son ensemble la manière dont il envisageait la PCP après 2002 qui, selon lui, devrait :

- s'assurer que ses divers objectifs ont la cohérence nécessaire ;
- comporter un système de gestion fort, détaillé et moderne ;
- pouvoir intégrer et anticiper les aspects et les préoccupations concernant l'environnement ; et
- faire participer les parties concernées au processus de gestion des pêches et assurer la transparence.

Fischler a également laissé entendre qu'il saisirait les opportunités offertes par le débat de 2002 pour organiser des rencontres régionales avec le secteur et examiner les possibilités de rendre la gestion plus souple, de manière à pouvoir résoudre plus efficacement les difficultés locales et à encourager la coopération régionale dans la recherche scientifique.

Pour obtenir un compte rendu complet des réponses de Fischler, veuillez consulter: Site Internet d'Europa – <http://www.europa.eu.int/comm/newcomm>

Le vent tourne en Europe

Brigitte Langenhagen
députée européenne, porte-parole du PPE
(Groupe du parti populaire européen)
au Comité pour la pêche
Michael Hager, assistant

Les vacances estivales ont pris fin, mais dans les couloirs de Bruxelles, l'activité n'a pas cessé de tout l'été. L'ordre du jour était trop important: à la fin du mois d'août, le Parlement européen a commencé les audiences des Commissaires désignés. A cet égard, ils devaient répondre à plusieurs questionnaires, dont on tiendrait compte pour le vote final qui déterminerait si le Parlement acceptait ou non la nouvelle Commission.

Dans le secteur de la pêche, l'audience du Commissaire désigné, Franz Fischler, présentait un intérêt particulier. Fischler sera chargé de diriger les deux Directions générales pour l'agriculture (VI) et pour la pêche (XIV). Auparavant, Fischler avait été Commissaire pour l'agriculture. On ne peut le considérer comme un expert en matière de pêche, même si son expérience de la réforme de la « politique commune de l'agriculture » est susceptible de profiter à la politique de la pêche à l'avenir.

Dans son premier compte rendu, M. Fischler a présenté quelques aspects généraux auxquels accorder une priorité au cours des prochaines années, dont les accords avec des pays tiers et la révision de la PCP en 2002. Il s'est également efforcé de dissiper les rumeurs d'une

fusion éventuelle des Directions générales XIV et VI. Selon lui, les deux DG devraient rester séparées. Ce n'est pas pour autant qu'il excluait la possibilité qu'une telle fusion résulte de réformes plus larges de la Commission.

En tant que porte-parole pour la pêche du groupe des démocrates-chrétiens représenté au Parlement européen, j'ai demandé à plusieurs reprises que les deux DG restent séparées. Dans l'Union européenne, le secteur de la pêche est particulièrement important, tant du point de vue économique qu'écologique. Le



Brigitte Langenhagen
(députée européenne)
- 'la durabilité doit être traitée au cours des débats'

poisson étant un aliment sain, il a joué un rôle important pour les consommateurs des Etats membres. Nous devons prévoir la conservation et la protection continues des ressources, ainsi que la protection des marchés nationaux et du commerce étranger. Le poisson est une activité commerciale importante, voire même indispensable dans certaines régions. On doit tenir compte de cette situation particulière au niveau politique, afin d'éviter que la pêche ne devienne un sujet secondaire, englouti par la Direction générale pour l'agriculture.

UN NOUVEAU DEPART

Des changements fondamentaux ont été apportés au Parlement, outre ceux apportés à la Commission. Au cours des élections de juin, l'équilibre des pouvoirs a été modifié, les démocrates-chrétiens (PPE) devenant le groupe le plus fort représenté au Parlement européen. De nouveaux membres sont également

présents dans les 21 grands comités à la pêche. Au cours des mois et des années à venir, le comité va devoir faire face à bon nombre de tâches et d'enjeux, qui nécessiteront un engagement total de notre part. Ceci signifie, avant tout, une réforme de la « politique commune de la pêche » vers une décentralisation et régionalisation en 2002.

Le principe de durabilité doit aussi être pris en compte dans ces débats. La politique de la pêche et de l'environnement, en particulier, doit s'inscrire dans une gestion intégrée du littoral, enjeu de plus en plus urgent. Si la biologie des mers est dans un état critique, la pêche ne peut être saine, ce qui met inéluctablement les emplois en danger.

Entre temps, nous devons attendre la prochaine Conférence intergouvernementale en 2002, au cours de laquelle je proposerai qu'un nouveau chapitre « pêche » soit ajouté au Traité de la Communauté européenne. Jusqu'à présent, la pêche n'est mentionnée que sous la rubrique « Agriculture ». Il nous faut un chapitre réservé à la pêche, qui énonce les objectifs clés comme la « durabilité ». Chaque décision devra respecter ces principes de base qui ont une bien plus grande influence que les dispositions d'une réglementation spécifique.

Je n'ai abordé que quelques-uns des enjeux auxquels nous sommes confrontés au début de cette nouvelle période de réforme législative. Je compte sur mes collègues pour veiller à ce que ces objectifs soient effectivement poursuivis.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter: Brigitte Langenhagen, députée européenne, Parlement européen, F-67000 Strasbourg, France; tél.: +33 3 88 17 5325; fax: +33 3 88 17 9325

● ECHEANCE POUR LA REVISION DU REGLEMENT NO 3760/92



Mise en pratique d'une pêche durable dans les îles Canaries

Les motivations économiques font l'objet d'un intérêt croissant, tant au niveau politique que parmi les particuliers et les groupes qui travaillent localement en vue de parvenir à une pêche durable. Il ne faut pas considérer ces motivations comme des outils de gestion remplaçant ceux qui existent déjà, mais plutôt comme moyen de les renforcer dans le but d'améliorer l'efficacité générale de la gestion des pêches.

Ces motivations peuvent se présenter sous diverses formes, mais elles doivent toutes essayer de provoquer un changement d'attitude. C'est ainsi, par exemple, que des primes sont octroyées depuis des années, afin d'encourager des modèles de développement spécifiques des flottilles de pêche. Les taxes et les impôts sont également des moyens de persuasion ou de dissuasion, afin d'éviter que les activités fassent appel à des pratiques plus coûteuses.

Ces motivations contribuent à la gestion des ressources, mais elles peuvent aussi jouer un rôle important dans la conception et le maintien de méthodes de pêche sensibles à l'environnement. Dans les îles Canaries, en Espagne, les fonds employés mettent en lumière le potentiel de motivations visant, dans ce cas, à créer une pêche artisanale côtière durable. Le projet offre également l'opportunité d'établir de bonnes pratiques et la possibilité d'appliquer les enseignements retenus à d'autres pêcheries en Europe.

.....

Au début de cette année, une nouvelle initiative a été lancée dans le but de créer une pêche artisanale durable. Ceci ne semble peut-être pas inhabituel, mais la manière dont elle est poursuivie est certainement innovatrice: en premier lieu, une pêche durable est conçue, créée, puis mise en oeuvre par un organisme pour la conservation de la faune et la flore, le Fonds mondial pour la nature (WWF); en second lieu, le tout est financé en vertu de l'Initiative PESCA de la Communauté. Ultérieurement, le projet constitue un exemple particulièrement intéressant de la manière dont les motivations économiques sont utilisées en vue de promouvoir la durabilité.

Le projet du WWF est dirigé par son Bureau espagnol aux îles Canaries, basé à Lanzarote. Les îles Canaries sont situées à proximité de la côte de l'Afrique occidentale. Cette région est riche en faune et flore marines, bien que les ressources pour les navires de pêche côtière soient limitées par la présence d'un étroit plateau continental. Les nombreux pêcheurs locaux sont donc obligés d'exercer leur activité dans des zones relativement limitées et sont également de plus en plus affectés par la pêche touristique et la pêche effectuée par de plus gros navires de pêche hauturière.

Le projet a pour objet de développer la pêche artisanale, afin de soutenir les pêcheurs et le milieu marin. Dans l'ensemble, ses objectifs consistent, spécifiquement dans le domaine social, par exemple, à améliorer la qualité de vie et, dans le domaine écologique, à conserver et régénérer la faune et flore marines. Afin de réaliser ces objectifs, le

projet a adopté une méthode d'approche très intégrée: dans la mesure du possible, les actions ciblent la gamme complète des activités liées à la pêche, qui varient de l'évaluation scientifique aux programmes à valeur ajoutée, en passant par l'élaboration de campagnes d'information.

Le programme couvre les embarcations artisanales, c'est-à-dire, tous les bateaux des îles Canaries, à l'exception des navires de pêche hauturière et de pêche au thon. Il a l'avantage de pouvoir oeuvrer en collaboration avec les coopératives relativement puissantes des pêcheurs, les cofradias: tous les pêcheurs qui participent au projet sont aussi membres des cofradias. Le projet durera tout d'abord quatre ans, mais on espère ultérieurement rendre permanent le système de gestion des pêches. Son objectif général est de parvenir à reconstituer les stocks ou à les stabiliser, et ce, tout au moins en douze ans.

ATTEINDRE LES BUTS

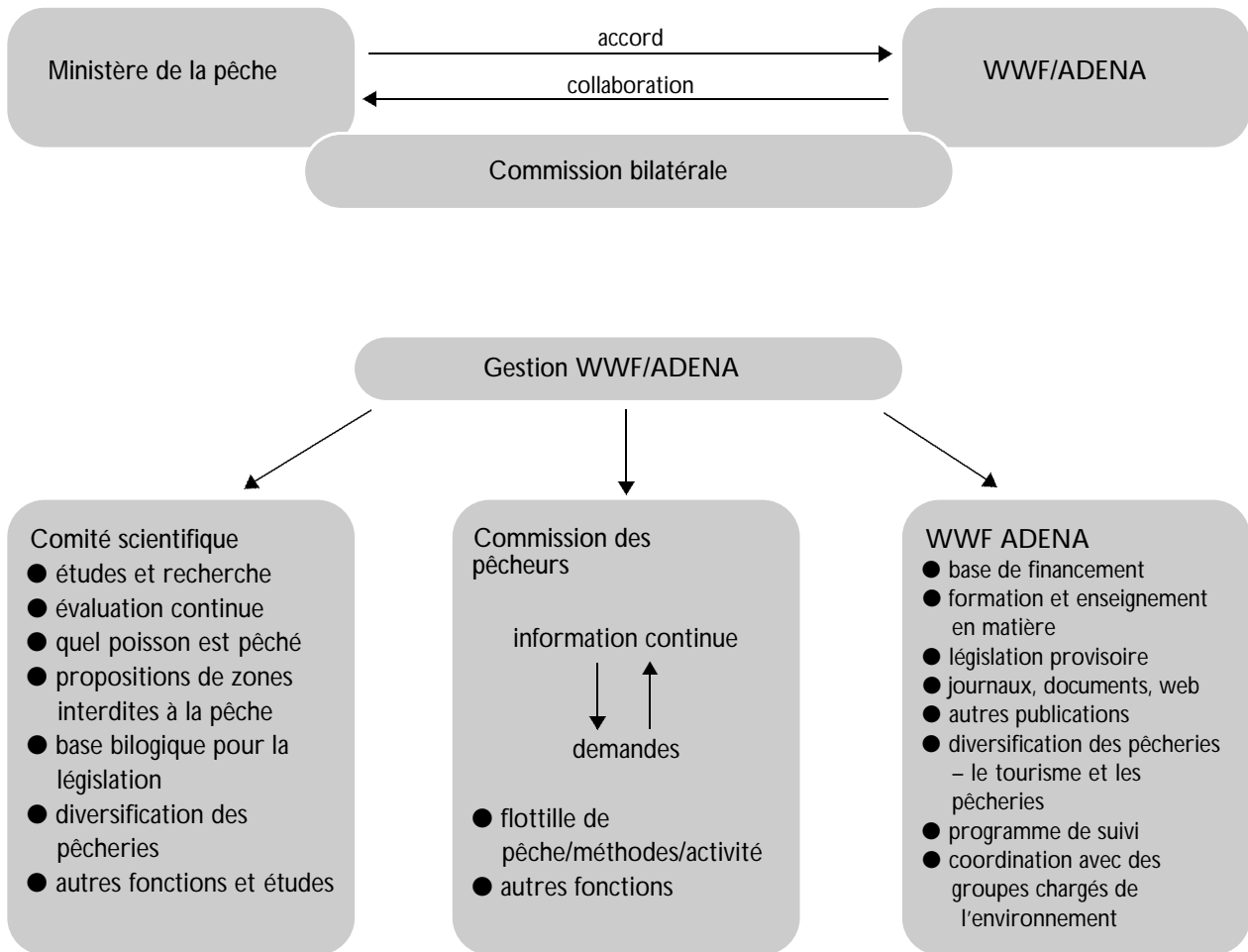
Tout en étant louables, il est difficile d'imaginer comment les objectifs du projet seront atteints dans la pratique. La réalité est que les fonds du projet serviront à soutenir les activités propres du WWF, ainsi que plusieurs autres projets et mécanismes, comme l'enseignement et la formation et la mise en place possible d'installations locales.

Une recherche scientifique de base sera effectuée, en vue d'aider à comprendre comment l'écosystème fonctionne, puis de déterminer quels poissons existent et l'état des stocks ichtyologiques. On espère que les institutions de recherche actuelles entreprendront cette tâche, mais qu'à l'avenir, la recherche sera adaptée plus spécifiquement aux besoins des pêcheries, sans obéir à d'autres impératifs.

Il s'agit ensuite d'évaluer qui pêche et quel poisson est pêché. Comme dans bien des régions d'Europe, il n'existe guère d'informations sur les activités de petite envergure. De même, la situation économique nécessite d'être réévaluée, afin de mieux comprendre la réelle importance du secteur et son rôle dans les économies et les communautés.

En acquérant une meilleure compréhension des conditions biologiques, sociales et économiques des pêcheries, divers documents de politique peuvent être conçus. Le WWF exprime son intérêt pour la création de zones interdites à la pêche et d'autres actions visant à soutenir les stocks, en reportant, si nécessaire, les pressions/l'activité de la pêche sur d'autres activités. Davantage de recherche appliquée sera nécessaire pour estimer les méthodes techniques qui seront les plus appropriées, mais elles incluront probablement des

● GESTION DU PROGRAMME



● EXPLICATION DES MOTIVATIONS ECONOMIQUES

Des motivations économiques font fonction de mécanismes pour persuader les gens et leur permettre de prendre leurs propres décisions, plutôt que leur imposer des changements. Il existe plusieurs types de motivations économiques fondamentales, dont:

- des moyens de dissuasion, comme les taxes et les impôts;
- des subventions et des prêts;
- des paiements continus pour des produits autres que des produits de marché ; et
- une aide à l'investissement pour surmonter les obstacles.

Des motivations pourraient être envisagées pour divers domaines de gestion des pêches, y compris :

- accords individuels concernant, par exemple, les engins de pêche, la taille des navires, les périodes de pêche, l'emploi de main-d'oeuvre ;
- des paiements pour une gestion collective, comme des plans de financement ou des études, ou des paiements aux coopératives ;
- des droits à payer pour les permis ou les pratiques de pêche déraisonnables ;
- des paiements pour remplir de nouvelles obligations, comme le suivi d'espèces autres que les espèces de poissons ou la surveillance des zones fermées ou limitées ; et
- des aides à l'investissement pour une production plus

durable, comme la diversification, la commercialisation, les systèmes de labellisation, etc.

Les motivations ont plusieurs avantages par rapport aux mesures de réglementation, car elles :

- sont souples et peuvent être adaptées pour s'harmoniser aux circonstances locales ;
- peuvent offrir des avantages financiers aux zones qui dépendent des pêcheries ;
- peuvent encourager certaines personnes à atteindre des normes plus élevées, car elles offrent de meilleures récompenses pour plus d'efforts.

grosseurs minimales pour le poisson débarqué et des restrictions pour les engins et méthodes de pêche.

Une structure plus large doit aussi être mise en place pour soutenir les pêcheurs artisanaux, en créant, par exemple, une infrastructure locale ou des programmes de qualité. Parallèlement, il est également possible d'envisager des programmes de formation, d'information et d'enseignement, en vue de faire prendre conscience des problèmes et des possibilités associées à un aménagement durable. En fait, l'intention est d'utiliser diverses motivations économiques pour encourager l'adoption de méthodes ou pratiques plus souhaitables, tout en créant l'environnement où les pêcheries artisanales peuvent survivre et faire concurrence.

Mais, outre la « carotte », il y a aussi le « bâton », c'est-à-dire un système strict pour le suivi et la mise en application des règles qui auraient tendance, par ailleurs, à ne pas être appliquées.

Le WWF a reconnu que ce projet comportait des enjeux et, de ce fait, il a élaboré diverses stratégies pour mettre en oeuvre ce système potentiellement complexe. L'une des stratégies consiste à veiller à ce que l'échange d'informations entre les pêcheurs et le WWF soit constant, probablement grâce à une lettre d'information régulière (El Anzuelo Canarias) ou même de campagnes à la radio. Toutefois, afin d'approfondir le niveau de participation et d'échange, le projet envisage également un rôle important pour les projets pilotes. Ils peuvent servir à soutenir les pêcheurs lorsqu'ils tentent d'adopter de nouvelles méthodes d'approche, tout en aidant le WWF à créer de nouvelles options.

CONCEVOIR DES STRUCTURES DE GESTION APPROPRIÉES

Certes, la tâche du WWF n'est pas simple à accomplir, mais le fait que le chef du projet soit un ancien pêcheur et un ancien administrateur des pêches dans les îles, la rend tout de même plus facile. Il ne fait aucun doute qu'il offre des avantages de par ses connaissances locales et son expertise, mais avant tout, cette situation permet au WWF de s'appuyer sur les relations et la confiance existantes, alors qu'il essaye d'introduire des idées et des concepts nouveaux.

Parallèlement, il sera essentiel de créer les structures de gestion appropriées, si l'on désire que le projet paraisse légitime aux yeux des pêcheurs et d'autres parties environnementales concernées. Dans la pratique, la conception choisie confère au WWF le rôle central de coordinateur et de négociateur entre les diverses parties concernées et l'administration, comme l'illustre le diagramme (page 5). Les décisions finales afférentes à la réglementation des pêcheries continueront d'incomber principalement aux autorités locales ou nationales, mais reste à savoir si ceci influera sur le succès du projet.

CONCLUSIONS

Le projet en est encore à l'état embryonnaire et il ne lui sera pas facile de réaliser tous ces objectifs ambitieux. Il comporte, toutefois, plusieurs caractéristiques innovatrices, entre autres, les diverses façons dont les fonds serviront à introduire de nouvelles mesures de gestion intéressantes qui devraient soutenir l'aménagement intégré et stratégique de ces importantes pêcheries.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter: Ezequiel Navio, WWF/Adena – Canarias, Urb Puerto Calero 27-28, 35570 YAIZA, Lanzarote; tél.: + 928 51 45 32/41; fax: + 928 51 35 90; email: wwf-adena-canarias@infolan.es

● Motivations pour une pêche qui tient compte de l'environnement – Cornouailles

Un atelier a eu lieu à Truro, en Cornouailles, le 23 juillet dernier, en vue d'examiner comment des motivations pourraient éventuellement encourager la pratique d'une pêche qui tienne compte de l'environnement. Cet atelier a été organisé par l'IPEE et les délégués qui y ont participé s'intéressaient activement aux pêcheries côtières en Cornouailles. Les points clés qui ont été soulevés doivent servir à une étude plus large sur l'utilisation de motivations en Europe.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter Clare Coffey, IEEP, Dean Bradley House, 52 Horseferry Road, London, SW1P 2AG; tél.: +44 207 799 2244; fax: +44 207 799 2600; ccoffey@ieeplondon.org.uk

● Motivations au parc sous-marin de Sporades, en Grèce

Spyros Kouvelis, Alcyon Institute

Le parc sous-marin de Sporades au nord de la mer Egée a été fondé en 1992 par décret présidentiel. Ce parc avait été envisagé pour tenter de protéger les biotopes et populations d'élevage de phoques moines (*Monachus monachus*) les plus importants en Méditerranée.

Le parc de Sporades a été conçu pour traiter de deux questions spécifiques : premièrement, l'aménagement continu de l'ensemble de l'île, qui devait être abordé en limitant l'aménagement et l'agriculture sur le plan local ; et deuxièmement, les pêcheurs et les phoques moines se faisaient concurrence pour saisir les stocks ichtyologiques. Dans certaines régions, l'accès aux stocks était donné de préférence aux pêcheurs qui pratiquaient une pêche de petite envergure et de faible conséquence pour l'environnement, alors que des zones de pêche ou de perturbation interdites étaient introduites dans d'autres lieux. Dans de grandes parties du parc, certaines formes de pêche plus nuisibles, comme le chalutage ou la pêche à la senne coulissante, étaient exclues. Si cette activité était autorisée, les navires devaient être équipés d'engins de pêche spécifiques et respecter les restrictions d'accès.

Outre le soutien qu'il apportait aux pêcheurs riverains traditionnels, le financement était également affecté à l'infrastructure locale, dont l'infrastructure des transports, un poste de suivi scientifique, des pistes pour les visiteurs et des centres d'information. Ces installations avaient pour but d'encourager les pêcheurs à accepter le parc et à établir un soutien local. Il est prévu, en particulier, que les mesures de compensation soient renforcées à l'avenir, dans le cadre d'un réexamen continu du parc.

En conséquence, la population des phoques moines s'est stabilisée ; on constate, même, ces dernières années, qu'elle est en hausse. Ceci serait dû à un ralentissement des activités perturbantes dans la région et à une reconstitution des stocks, mais aucune preuve scientifique ne confirme ce dernier fait.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter: Spyros Kouvelis, Alcyon Institute, 10-12 Aetideon Str., Holargos 155 61, Grèce; tél: +30 1 654 8182; fax: +30 1 654 0692; e-mail kouvelis@eexi.gr

Les pêcheries sont ajoutées au « processus d'intégration dit de Cardiff »

En juin 1999, les chefs d'états et de gouvernements de l'UE ont intensifié leurs pressions sur les Conseils « sectoriels », afin qu'ils intègrent les besoins environnementaux dans leurs politiques au Conseil européen. Un fait important est que le Conseil des pêches figure à présent sur la liste des Conseils qui sont invités à établir des stratégies tenant compte des questions environnementales.

Comme décrit dans le Volume 2 de El Anzueto, le « processus d'intégration de Cardiff » est conçu pour régénérer l'intégration des aspects environnementaux dans d'autres secteurs de politique, conformément à l'article 6 du Traité d'Amsterdam. Dans la pratique, ceci signifie que la Commission et le Conseil

devront rédiger des documents d'intégration dédiés à des secteurs de politiques sélectionnés. En parallèle, des indicateurs sont en cours de développement pour le suivi et l'évaluation de l'intégration des questions environnementales.

La stratégie du Conseil des pêches doit être présentée au cours du premier semestre 2000, sous la Présidence portugaise. La récente Communication de la Commission sur la gestion des pêcheries et la conservation de la faune et de la flore (cf. encadré) est une première réponse à ce processus, qui a été acceptée favorablement, même si elle n'aborde qu'une partie de la question d'intégration.

Pour toute information complémentaire, consultez l'adresse Internet suivante: <http://www.ue.eu.int>

Le nouveau Comité à la pêche du Parlement européen

Le député espagnol au Parlement européen est président du Comité à la pêche du Parlement. Daniel Varela Suanzes-Carpegna représente un des deux groupes principaux, le Parti populaire européen. L'autre groupe est le Parti des socialistes européens.

Le Comité comprend deux membres des partis des Verts/Alliance libre. Les voix de ces plus petits partis peuvent être cruciales en session plénière, car aucun des deux partis principaux ne détient la majorité absolue.

Pour toute information complémentaire, veuillez vous référer à l'adresse Internet: <http://www.europarl.eu.int/committees/>

Le CIEM intensifie la probabilité d'une interdiction de la pêche au lançon

Une interdiction saisonnière de la pêche au lançon au large des côtes est de l'Ecosse, pourrait être en place d'ici l'an 2000. Le Royaume-Uni a insisté pour qu'une fermeture de la pêche soit adoptée, mais la décision finale dépend d'une proposition de la Commission, puis d'une approbation du Conseil.

Selon des recherches récentes effectuées par le Conseil international pour l'exploration de la mer (CIEM), les mouettes tridactyles devraient servir

d'espèce indicatrice en vue de provoquer des mesures pour la gestion de la pêche au lançon. Le CIEM a estimé que, dans certaines zones, la pêche au lançon pourrait avoir des conséquences nuisibles pour le succès de reproduction des mouettes tridactyles, et que certains faits confirmaient une forte baisse de la population liée à cette pêche dans l'île de May.

Le CIEM a recommandé un seuil de succès pour la reproduction, au-dessous duquel les pêcheries régionales devraient être fermées et que, de ce fait, la région qui comprend Wee Bankie soit fermée à la pêche au lançon jusqu'à ce que le niveau de reproduction des mouettes tridactyles soit redevenu normal.

Pour toute information complémentaire à cet égard, veuillez contacter: Euan Dunn, BirdLife International/RSPB, The Lodge, Sandy, Beds SG19 2DL, England, UK; tel +44 1767 680551; fax +44 1767 692365; email euan.dunn@rspb.org.uk

Maintenir la pêche de petite envergure dans la mer Egée

En Grèce, le WWF a lancé un projet pour le maintien des pêches côtières de petite envergure dans certaines îles de la mer Egée. Ce projet a pour but d'aborder les difficultés telles que la surexploitation des stocks, le déclin des styles de vie traditionnels et la détérioration du milieu naturel.

L'aménagement sans surveillance en mer Egée est un facteur qui contribue à la diminution des

pêches côtières de petite envergure et des biotopes marins des îles. Le tourisme, en particulier, affecte de façon nuisible la pêche et les activités traditionnelles dans la région, et met également en danger la biodiversité et les atouts des îles.

Le projet du WWF comprend deux phases clés: premièrement, des informations doivent être recueillies à propos des pêches côtières aux alentours de la mer Egée, mais surtout dans les îles de Tilos, Nisiros, Chalki, Symi, Agathonisi, Lipsi, Marathi et Arkoï; deuxièmement, ces données doivent ensuite servir à rédiger un programme de conservation et d'aménagement intégrés. L'héritage culturel des îles et la participation des insulaires seront des caractéristiques majeures du programme.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter: M. Giorgos Payiatas, Marine Officer, WWF Greece, 26 Filellinon Street, 105 58, Athènes, Grèce; tél: +301 331 4893; fax: +301 324 7578; e-mail: payiatas@wwf.gr

Une étude importante sur les rejets est lancée

Une étude multinationale a été lancée pour examiner les aspects économiques des rejets à la mer des poissons non désirés. Grâce au financement assuré par la Communauté européenne, ainsi que par la France, les Pays-Bas et le Royaume-Uni, l'objectif du projet est de créer des options qui permettront de réduire le volume des rejets.

Le projet tient particulièrement compte des expériences pratiques des pêcheurs. L'une des options consiste à examiner si une interdiction des rejets serait éventuellement pertinente, comme a été adoptée par la Norvège.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter: M. Benoit Caillart, IFREMER/Cofrepêche; e-mail: Benoit.Caillart@ifremer.fr; <http://www.ifremer.fr.cofrepêche>

Code de conduite pour les pêcheries de mollusques et crustacés

Un Comité pour les pêcheries maritimes (Royaume-Uni) a adopté un Code de conduite dont l'objet est de réduire l'effet de la pêche intertidale aux mollusques et crustacés sur la conservation de la faune et de la flore. Le Code, entièrement bénévole, comporte un bref compte rendu de cinq domaines clés, dont « l'usage des pratiques de pêche durable » et « ce qui concerne la faune et la flore ».

Le Code est destiné aux pêcheurs de mollusques et crustacés dans la région du nord-est de l'Angleterre et du nord du pays de Galles; l'Association pour les mollusques et crustacés (Shellfish Association) en Grande-Bretagne l'a également approuvé. Il serait le premier code de conduite britan-



La pêche en mer Egée - Grèce

Irlande: le secteur de la pêche côtière prend une part active à l'exploitation des peuplements d'homards



© Fergal Nolan et BIM

nique pour les pêcheries maritimes commerciales (des codes ont déjà été conçus pour la pêche à la ligne). Espérons que d'autres codes semblables pourront être adoptés pour d'autres zones littorales au Royaume-Uni.

Pour toute information complémentaire ou pour obtenir un exemplaire du code, veuillez contacter: M. Jim Andrews, North Western & North Wales Sea Fisheries Committee, Lancaster University, Lancaster LA1 4YY; tél.: +44 1524 68745; fax: +44 1524 844980; e-mail: nwnwsc@lancaster.ac.uk

Réexamen des pêcheries côtières en Irlande

Un nouveau rapport sur le secteur des pêcheries côtières en Irlande recommande la mise en place d'un Comité consultatif national pour les pêcheries côtières, afin de faciliter la consultation et le dialogue entre les autorités d'Etat et le secteur riverain. Il recommande également d'examiner plus avant s'il serait possible de confier la gestion des pêcheries côtières et les tâches de réglementation à des groupes locaux.

Le rapport préparé par BIM –

le Bureau irlandais pour les pêcheries marines – s'inscrit dans la stratégie du gouvernement irlandais, qui consiste à maximiser la contribution à long terme du secteur de la pêche à l'économie nationale. Il comprend diverses données qui illustrent l'importance relative du secteur côtier. Les débarquements, par exemple, ont une valeur approximative de 30 millions de livres irlandaises par an, et plus de 3 700 personnes sont employées (50 pour cent du nombre total d'emplois « à bord » dans les pêcheries).

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter: Bord Iascaigh Mhara (BIM – Irish Sea Fisheries Board), PO Box 12, Crofton Road, Dun Laoghaire, Co Dublin, Irlande; tél.: +353 1 284 1544; fax: +353 1 284 1123; <http://www.bim.ie>

Introduction d'éoliennes de mer en France

Projets d'éoliennes en mer
Extrait du Journal du Comité, no 27/99, Comité local des pêches maritimes & des élevages marins du quartier de Port-Vendres
Selon les régions, les projets d'implantation d'éoliennes en mer n'ont pas été accueillis avec le

Communication sur la gestion des pêches et la conservation de la faune et de la flore

La Commission européenne a enfin adopté une Communication sur la gestion des pêches et la conservation de la faune et de la flore dans le milieu marin (COM(1999)363), plus de quatre ans après que l'élaboration de la stratégie ait commencé. Ce document représente un encouragement pour le groupe de pression pour l'environnement, ainsi qu'une réponse au processus d'intégration dit de Cardiff, à un moment bien choisi (cf. encadré).

La Communication a été approuvée en juillet 1999 et présentée conjointement au Conseil par Emma Bonino (Commissaire à la pêche) et Ritt Bjerregaard (Commissaire à l'environnement). Elle concerne plusieurs aspects prioritaires et un certain nombre de mesures de mise en oeuvre pour aider à « éliminer la surexploitation des stocks ichtyologiques et veiller à ce que les directeurs des pêcheries tiennent compte de la faune et de la flore et de la biodiversité dans les océans » (Bjerregaard). Ses principes

directeurs sont l'aménagement durable, une pêche responsable, et une action prudente et préventive.

Il est estimé que les mesures scientifiques suivantes contribuent à la conservation des stocks ichtyologiques et à la conservation de la faune et flore marines:

- en limitant les pressions exercées sur la pêche, par exemple en limitant l'accès aux zones de pêche, en ajustant la capacité des pêches et en présentant des objectifs de gestion à moyen terme ;
- en améliorant les mesures de conservation de la faune et de la flore, par exemple au moyen d'une meilleure sélection des engins de pêche, en appliquant la législation de la CE sur la conservation de la faune et de la flore, et en créant des 'espaces-temps' ;
- par le biais d'une gestion intégrée des zones du littoral ;
- en améliorant la formation, l'information et la transparence – par exemple, en faisant participer les parties

concernées au processus de consultation ; et

- en renforçant le rôle de la recherche scientifique.

Le document n'offre que quelques nouvelles options de réforme. Il présente, toutefois, les points de vue de la Commission sur l'application de la Directive sur les biotopes (93/42) au-delà des 12 milles marins : « si un Etat membre exerce ses droits souverains dans une zone économique exclusive de 200 milles marins ..., la Commission estime, dans ce cas, que la Directive sur les « biotopes » s'applique également ... ».

Le document admet ne pas traiter de tous les aspects environnementaux de la PCP, mais il énonce clairement que « les mêmes priorités que celles identifiées à un niveau interne doivent s'appliquer aux négociations bilatérales et multilatérales ».

Pour recevoir un exemplaire de ce document, consultez l'adresse Internet suivante: <http://europa.eu.int/comm/dg14/dg14.html>

Etude espagnole sur les herbes marines

Juan-Carlos Barros, Abogado
Une équipe du Centre océanographique de Murcia (Espagne) a entrepris une étude sur les herbes marines (*Posidonia oceanica*), à proximité de la côte méditerranéenne espagnole. Les herbes marines méditerranéennes offrent un biotope marin primordial, comme l'indique la Directive 92/43 de la CE sur les biotopes. Non seulement elles font fonction de pépinière et d'aire d'alimentation essentielles aux poissons et autres espèces, mais elles sont aussi un facteur important dans la lutte contre l'érosion du littoral.

Malgré leur importance, de vastes zones d'herbes marines

sont actuellement en danger, dû au manque d'eaux claires, aux effets causés par les chalutiers de pêche et à la pollution. L'étude a pour objet d'examiner le rôle que pourraient jouer les récifs artificiels pour pallier ces difficultés.

Elle comprend un programme de suivi et de surveillance en vue d'évaluer l'efficacité des récifs. Des résultats concluants ne sont pas encore publiés, mais il semblerait que les récifs contribuent en effet à l'amélioration de l'environnement local.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter: Juan-Carlos Barros, Abogado, c/Santa Lucia 14 1.izq, 39003 Santander, Espagne; tél.: +34 942 310906; fax: +34 942 310906

même enthousiasme par les professionnels. Dans le Nord Pas-de-Calais, les pêcheurs expriment les plus vives inquiétudes à l'égard d'un projet au large de Dunkerque.

En revanche, dans le Languedoc-Roussillon, aux alentours de Port-la-Nouvelle, les pêcheurs ont montré plus d'enthousiasme et estiment que le programme offre une véritable opportunité de soutenir un système de protection efficace des récifs.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter: M. Dominique Blanchard, Comité local des pêches maritime & des élevages marins, 28 rue du 1er décembre, 1790 11130 Hameau du Lac; tél./fax: +44 4 68 48 25 62

Priorités pour la Présidence finlandaise – de juillet à décembre 1999

La Présidence finlandaise du Conseil couvre le deuxième semestre de l'année 99, y compris les négociations annuelles sur les quotas et les prix du poisson. La Finlande aspirera également à proposer plusieurs autres dossiers, dont l'élaboration de la stratégie du Conseil à la pêche sur les questions environnementales et l'aménagement durable. Dans l'ensem-

ble, la priorité est d'encourager la « pêche responsable ».

Des réunions du Conseil sont prévues le 26 octobre et les 16 et 17 décembre. Une troisième réunion aura lieu le 22 novembre, si nécessaire. Outre les négociations annuelles sur le total des prises admissibles, trois grands sujets seront abordés au cours du Conseil:

- premièrement, les conditions permettant à la Communauté d'octroyer une assistance structurelle au secteur de la pêche. La Finlande espère qu'une décision aura été prise à propos de la proposition d'ici le Conseil des pêcheries en octobre;
- deuxièmement, un réexamen de l'organisation commune du marché pour les produits de la pêche. L'un des principes directeurs de la proposition existante est de créer un marché qui soutienne pleinement la pêche responsable; et
- troisièmement, des débats sur les relations futures avec le Maroc – l'accord de pêche actuel avec ce pays expire en novembre 1999.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter: Orian Bondestam, Représentation permanente finlandaise auprès de l'UE, Rue de Treves 100, 1040 Bruxelles, Belgique; tél.: +32 2 287 8434; fax: +32 2 287 8407; e-mail: orian.bondestam@formin.fi

Perspectives pour les pêcheries

La procédure visant à élaborer de nouveaux Programmes de Fonds structurels pour la période allant de 2000 à 2006, est en cours. Des projets de développement régionaux sont actuellement rédigés pour de nombreuses régions, sur lesquels reposeront les négociations entre la Commission et les Etats membres, avant les programmes définitifs de financement (Structure d'appui communautaire ou Documents pour une seule programmation).

Les règles fondamentales régissant les dépenses aux termes du Fonds structurel pour les pêches (l'Instrument financier pour une orientation

en matière de pêche) ont été adoptées au début de cette année et comprennent des opportunités pour une pêche côtière de petite envergure, des initiatives de commercialisation, etc. Dans l'ensemble, plus de 1,1 milliard d'euro a été affecté à des zones en dehors de l'Objectif 1; un montant plus important sera mis à la disposition des régions les plus défavorisées de l'Objectif 1.

Un accord est prévu en octobre pour déterminer les types de projets qui bénéficieront en priorité du financement des pêches. Nous vous ferons part des progrès en cours dans le prochain numéro de *El Anzuelo*.

L'Institute pour une Politique Européenne de l'Environnement (IPEE), Londres est un organisme indépendant spécialisé dans l'analyse et la promotion des politiques environnementales en Europe. Ses travaux sont axés en grande partie sur l'élaboration, la mise en oeuvre et l'évaluation de la politique communautaire de l'environnement. Par ailleurs, IPEE Londres est au premier plan de la recherche et de la mise en application de la politique notamment en ce qui concerne l'intégration des questions environnementales dans les autres politiques sectorielles.

Cette lettre d'information s'inscrit dans le programme de travail d'IPEE Londres sur les Mesures adoptées dans le cadre des politiques visant la gestion durable de la pêche, programme dont l'objet est d'identifier, de dégager et d'établir un consensus sur des approches alternatives, en vue d'exercer une influence sur la révision de la Politique commune de la pêche en 2002.

La lettre est financée par la Esmée Fairbairn Charitable Trust et la DG XI de la Commission européenne. Elle est diffusée gratuitement aux acteurs clés dans les Etats membres de l'Union européenne. Si vous souhaitez vous abonner à la lettre ou abonner d'autres personnes, veuillez remplir le formulaire ci-après et le faxer à IPEE Londres au +44 171 799 2600

Nom

Organisme

Adresse



Le journal *El Anzuelo* est, bien entendu, une source d'informations indépendantes sur les pêches et l'environnement, mais son objectif est également de présenter différents points de vue à cet égard et de stimuler ainsi la discussion et le débat entre les divers acteurs. Si vous désirez répondre à un article publié dans ce numéro ou l'un des précédents, nous serions enchantés de recevoir vos observations.

Destruction de la pêche durable de coques dans le golfe du Wash

Récemment, l'IPEE a reçu une lettre alarmante que nous transcrivons ici :

Je vous écris pour vous parler des difficultés auxquelles fait face la pêche aux coques dans le golfe du Wash sur la côte est de l'Angleterre. Il est proposé que cette région soit un 'Site marin spécial de conservation' et il se peut que certains lecteurs de *El Anzuelo* s'y intéressent particulièrement.

La région est affectée par deux méthodes de pêche opposées: la méthode traditionnelle, qui consiste à se servir de râteaux et à ramasser les coques à marée basse; et la méthode moderne, pour laquelle des dragues sont utilisées. Les ramasseurs traditionnels sont repoussés par ceux qui se servent de dragues, et les stocks se sont écroulés en conséquence. Les ramasseurs de coques au râteau mènent des campagnes depuis des années à ce sujet, sachant très bien que les stocks ne pourraient pas supporter ce niveau d'exploitation, mais on leur a demandé d'évoluer avec le temps et d'investir dans des dragues.

Pire encore, ces ramasseurs traditionnels mettent des bouées pour marquer l'endroit où ils ont amoncelé des coques, afin d'y revenir le lendemain. A leur retour, ils découvrent que les dragues sont passées avant eux. Les ramasseurs de coques préparent donc le terrain pour les dragues, en trouvant les coques à marée basse et en marquant les lieux, puis les dragues passent à marée haute pour ramasser le butin.

En 1996 et 1997, les dragues ont endommagé les stocks de telle façon que la pêche aux coques a été fermée pour tenter de les reconstituer. Le golfe du Wash a été rouvert en 1998 pour une pêche limitée, avec des prises de bonne qualité et des prix corrects. Bon nombre de pêcheurs ont pensé que le problème était résolu et n'ont pas jugé nécessaire de limiter la pêche une fois de plus, et il se peut qu'elle soit rouverte normalement. Après avoir fait maintes protestations et signé une énorme pétition, les ramasseurs de coques au râteau ont obtenu une concession: 200 tonnes de coques au-dessus du quota leur ont été réservées en 1999.

Cependant, ces pêcheurs n'ont été autorisés à ramasser ce quota supplémentaire, qu'après que la saison de la pêche à la drague soit terminée, à la fin du mois de juillet, mais durant cette période, les dragues avaient réussi à ramasser 3 800 tonnes de coques. Celles qui restaient étaient écrasées, endommagées et rares.

En outre, non seulement les pêcheurs à la drague ont ramassé le meilleur de la récolte, mais ils ont insisté pour que la saison démarre plus tôt qu'il n'avait été scientifiquement recommandé. En conséquence, un grand nombre de coques débarquées n'étaient guère remplies et bon nombre d'entre elles ne s'étaient pas encore reproduites. Il ne restait aux ramasseurs traditionnels que des coques de mauvaise qualité et il se peut qu'ils ne puissent approvisionner leur clientèle espagnole à laquelle

ils avaient prévu de vendre les 200 tonnes.

Les 200 tonnes supplémentaires ont également été mises à la disposition de tous les titulaires de permis de pêche et, de ce fait, les pêcheurs à la drague pouvaient aussi pêcher à la main, s'ils le désiraient.

Cette année, en raison de l'état de cette pêcherie, de nombreux pêcheurs et l'une des deux usines de transformation qui fonctionnent à partir de la pêcherie, ont essayé d'obtenir une fermeture provisoire, afin de permettre aux stocks de se reconstituer. Malgré la dévastation des lits de pêche, la saison a été décrite dans un rapport local comme ayant été bonne et encourageante pour l'année suivante.

Le ramassage au râteau convient mieux à l'environnement, le prix des coques est plus élevé (1 400 livres sterling la tonne par rapport à 80 à 150 livres la tonne pour la pêche à la drague) et un plus grand nombre de pêcheurs y sont employés que pour le ramassage à la drague. Malgré tout, ces dragues ont été autorisées à ramasser 3 800 tonnes de coques en six semaines, comparé à tout juste 200 tonnes réservées aux ramasseurs traditionnels. La seule restriction imposée aux dragues est une limite de 8 tonnes par jour pour chaque navire. Le quota de 3 800 tonnes ne dure que pendant la période saisonnière de six semaines, et la pêche aux coques devient une mêlée générale dans laquelle les pêcheurs à la drague se précipitent pour attraper leur quantité maximale de 8 tonnes par jour, avant que 3 800 tonnes de coques ne soient ramassées et la pêcherie, fermée.

Les grandes dragues endommagent la faune et la flore marines, en pillant les stocks et exercent une pêche qui n'est absolument pas durable. Dites-moi où il est question de conservation dans ces conditions? **Nom et adresse non divulgués**

Note de la rédactrice en chef: nous aimerions en savoir plus sur ce cas – nous attendons vos réponses à paraître dans le prochain numéro